CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP).

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré :
- en châssis-cabine : voir nota 1 (1).
- en VASP : voir nota 3 (1).

1. Genre : CAM - VASP (1).
2. Marque : IVECO.
3. Type : **A1AF003F**
Versions : ~~27~~ - 31 - ~~33~~ - ~~36~~ - ~~41~~ - ~~44~~ - ~~48~~ (1).
4. Numéro d'identification :

ZCFA1AF00 02 308561 (2)

6. Source d'énergie : GO.
7. Puissance administrative : 16 CV.
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : ~~2~~ - 3 (1).
10. Poids total autorisé en charge : 10.0 10.0 10.0 tonnes (1).
12. Poids total roulant autorisé : 13.5 12.5 11.99 tonnes (1).
14. Niveau sonore de référence : 88 dB(A) côté gauche (1),
90 dB(A) central (1),
~~86 dB(A) vertical (1)~~.
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2025 tr/min.

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le : _____

pour être livré à : _____

Fait à : _____ le : _____

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A remplir par le constructeur.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette, livré en châssis nu ou du VASP, excepté les BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français. Dispense de visa accordée par décision du Directeur général des Douanes et droits indirects.

Numéro 346 du 27-09-1967
IVECO FRANCE SA (par délégation spéciale du président)
Trappes le :

DIRECTION COMMERCIALE VEHICULES INDUSTRIELS
IVECO FRANCE SA
24 SEP. 1999
6, Rue Nicolas Copernic - 78191 TRAPPES
C. CARON

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

Je soussigné IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX, représentant accrédité de IVECO SPA constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. - Dispositif anti-blocage des roues (ABR) : oui ~~non~~ (1)
2. - Réservoir de carburant
Capacité : 190 200 (2)
3. - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : ~~oui~~ non (1)
Marque de ce ralentisseur : (2)
Type de ce ralentisseur : (2)
Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : kg (2)

5. - Pneumatiques 225/75 R 17.5 (2)
8. - Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :
- ~~pneumatique ou équivalente à une suspension pneumatique~~ (1)
- ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur.

IVECO
31 juillet 1997

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule.

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

TYPE A1AF003F

Famille ML = Type de cabine moyen léger
Type A1AF003F
Versions : (Empattements)
27 = 2700
31 = 3105
33 = 3330
36 = 3690
41 = 4185
44 = 4455
48 = 4815

0. GENERALITES.

0.1 Constructeur : IVECO SPA TURIN (Italie).
0.1.1 Représentant accrédité en France : IVECO FRANCE SA 6, rue Nicolas Copernic, 78196 TRAPPES CEDEX.
0.2 Marque : IVECO.
0.3 Genre : châssis cabine pour camion - VASP.
0.4 Type : A1AF003F Versions : (Empattements)
27
31
33
36
41
44
48
0.5 Puissance administrative : 16 CV.

1. CONSTITUTION GENERALE.

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, roues simples à l'avant (essieu 1), roues jumelées à l'arrière (essieu 2).
1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière (essieu 2).
1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant (essieu 1).
1.2 Dimensions des pneumatiques sur essieu 1-2 et roue de secours : 235/75R17.5 (130/128M) ou 225/75R17.5 (128/126M). (Les indices de charges et de vitesses sont des valeurs minimales).
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à deux longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg & mm).

(Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière).

2.1 Poids total autorisé en charge :	10000	10000	10000
2.2 Poids total roulant autorisé.			
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :			
2.2.1.1 Avec remorque sans frein	10750	10750	10750
2.2.1.1.1 Poids de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :		750	
2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie :	13500	12500	11990
2.2.1.2.1 Poids maximum de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :		3500	
2.2.2 Avec système de freinage de remorque :		néant	
2.4 Charge maximale admissible :			
2.4.1 Sur l'essieu 1		3600	
2.4.2 Sur l'essieu 2		6800	
2.5 Voie avant		1815	
2.6 Voie arrière		1680	

2.7 Empattement	**2700**	**3105**	**3330**	**3690**	**4185**	**4455**	**4815**
Châssis-cabine 2 - 3 places :							
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.							
Cabine courte							
2.8.0 Total	3415	3440	3460	3520	3540	3555	3595
2.8.1 Sur l'essieu 1	2365	2370	2375	2380	2385	2390	2395
2.8.2 Sur l'essieu 2	1050	1070	1085	1140	1155	1165	1200
Cabine profonde							
2.8.0 Total					3625	3640	3680
2.8.1 Sur l'essieu 1					2435	2440	2445
2.8.2 Sur l'essieu 2					1190	1200	1235
2.9 Porte à faux avant				1200			

Rappel des empat.	**2700**	**3105**	**3330**	**3690**	**4185**	**4455**	**4815**
2.10 Porte à faux arrière	1313	1313	1830	1830	2145	2280	2505
2.11 Longueur hors-tout	5213	5618	6360	6720	7530	7935	8520
2.12 Largeur hors-tout				2220			
Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule :							
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche avec conducteur. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :							
2.8.0 Total	3605	3625	3635	3645	3665	3685	3705
2.8.1 Sur l'essieu 1	2330	2345	2345	2345	2350	2340	2355
2.8.2 Sur l'essieu 2	1275	1280	1290	1300	1315	1345	1350
2.9 Porte à faux avant				1200			
2.10 Porte à faux arrière (techniquement admissible) :							
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires	1313	1313	1313	1313	1313	1313	1313
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires	1635	1898	2044	2279	2600	2776	3010
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires	1755	2018	2164	2399	2720	2896	3130
2.11 Longueur hors-tout	5655	6323	6694	7289	8105	8551	9145
2.12 Largeur hors-tout				2500			
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'axe de l'essieu 2.							
2.13.1 Distance mini :							
2.13.1.1 Cabine courte	260	300	320	360	400	420	460
2.13.1.2 Cabine profonde					370	390	420
2.13.2 Distance maxi :							
2.13.2.1 Cabine courte	410	480	510	570	650	690	750
2.13.2.2 Cabine profonde					620	660	720

2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :
Cabine courte 475
Cabine profonde 1055

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur en option (7.9) il est admis de pouvoir :
a) augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 300 kg.
b) augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 250 kg.

3. MOTEUR.

3.1 Dénomination du type.
3.1.1 Marque : FIAT.
3.1.2 Marquage moteur : 8060-45.
3.1.3 Type en regard de la fiche pollution : 8060-45.
3.2 Description générale.
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvements alternatifs et vilebrequin.
3.2.2 Cycle : diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.2.4 Suralimentation : oui, par turbo-compresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air.
3.2.5 Dispositif anti-pollution : non.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions.
3.4.1 Alésage (mm) : 104.
3.4.2 Course (mm) : 115.
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 5861.
3.4.4 Nombre de soupapes par cylindre : 2.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 18 ± 0.5/1.
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 152.
3.7 Régime de puissance maximal (tr/min.) : 2700.
3.8 Couple maximal (Nm CEE) : 660.
3.9 Régime de couple maximal (tr/min.) : 1400.
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min.) : 3125.
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant.

	Série	**En option**	
	droit	**droit**	
3.12.1 Emplacement :			
3.12.2 Capacité (litres) :	70	90	117 200
3.12.3 Poids du réservoir plein (kg)	65*	80	105 175

* Le poids du réservoir de série est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.8.